



BAREME HONORAIRES (Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022)

TRANSACTIONS/VENTES

(en mandat simple ou exclusif, à la charge de l'ACQUÉREUR)

Prix du bien	Barème des honoraires
De 1 à 30 000 €	3 000 € TTC (2 500 € HT)
30 001 à 300 000 €	6 % TTC
A partir de 300 001 €	4.5 % TTC

TRANSACTIONS/LOCATIONS

Prestations	Honoraires	A la charge du bailleur	A la charge du locataire
-------------	------------	-------------------------	--------------------------

Locaux d'habitation ou mixtes (Soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Entremise / Négociation	50 €	x	
Visite, constitution du dossier Locataire, rédaction du bail.	50 % du loyer mensuel hors charges	X	X
État des lieux location vide	20 % du loyer mensuel hors charges	X	X
État des lieux location meublée	20 % du loyer mensuel hors charges	X	X

Locaux de droit commun

Entremise / Négociation	50 €	x	
Rédaction du bail.	50 % du loyer mensuel hors charges	X	X
État des lieux	20 % du loyer mensuel hors charges	X	X

Locaux commerciaux

Entremise / Négociation	192 €	x	
Rédaction du bail.	420 €	X	
État des lieux	300 €	X	

Locaux professionnels

Entremise / Négociation	192 €	x	
Rédaction du bail.	420 €	X	
État des lieux	300 €	X	

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Devis gratuit sur demande

En fonction des critères liés à la copropriété (nombre de lots, adresse, équipements...)

- Travaux décidés par l'assemblée générale :

- Sans recours à un architecte : 2% HT des travaux votés, soit 2.40 % TTC

- Avec recours à un architecte : 1% HT des travaux votés, soit 1.20 % TTC

- Constitution du dossier du Plan Pluriannuel de Travaux et du DPE Immeuble :
500 € HT par bâtiment, soit 600 € TTC



GESTION : BAREME HONORIAIRES (Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2020)

Prestations principales de gestion	Honoraires TTC
<i>Locaux d'habitation ou mixtes (sousmis à la loi du 6 juillet 1989)</i>	7,20 %
Locaux meublés	7,20 %
Locaux commerciaux	7,20 %
Locaux professionnels	7,20 %
Locations saisonnières	7,20 %
Biens ruraux	7,20 %
Terrains	7,20 %
Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt)	7,20 %
Immeubles entiers	7,20 %
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	3,96 %
<i>Locaux de droit commun</i>	
Négociation	50 % (bailleur)
Etat des lieux	18 % montant du loyer Mensuel (bailleur/locataire)
Rédaction du bail	46 % montant du loyer Mensuel (bailleur)
<i>Locaux commerciaux</i>	3,96 %
Négociation	912 €
Etat des lieux	912 €
Rédaction	912 €
<i>Locaux professionnels</i>	
Négociation	912 €
Etat des lieux	912 €
Rédaction	912 €
<i>Autres locaux (garage, entrepôt...)</i>	84 €